



Problème fin de période d'essai

Par **Robin17**, le **08/02/2013** à **11:42**

Bonjour,

J'ai été embauché le 22/10/2012 en tant que Négociateur immobilier à temps plein, sous un statut VRP, avec une période d'essai de 3 mois.

L'agence immobilière ayant rencontrée divers problèmes il m'a été signalé 2 semaines avant la fin de celle-ci qu'elle ne sera pas renouvelée, et que je devrais donc quitter l'entreprise le 22/01/2013.

Mais mon employeur m'a fait savoir qu'il souhaitais que je vienne travailler le 23/01/2013 soit le lendemain, ce que j'ai fais.

J'ai donc aujourd'hui un certificat de travail ainsi qu'une attestation comme quoi mon contrat était rompu le 22/01/2013, mais le 23/01/2013 j'étais à l'agence à recevoir des clients et sur le terrain à faire des visites.

Ce procédé est-il légal? Un employé peut il travailler alors que sa période d'essai est terminée et est censée ne pas être renouvelée?

Vous remerciant par avance de vos réponses.
Cordialement.

Par **P.M.**, le **08/02/2013** à **11:50**

Bonjour,

Déjà une période d'essai de 3 mois qui commence le 22/10/2012, si vous n'avez pas été absent, se termine le 21/01/2013 donc déjà si vous avez une attestation qui précise que vous avez travaillé le 22 et des preuves pour le 23, effectivement, elle a été rompu illégalement, en plus l'employeur devait respecter un délai de prévenance d'un mois mais qui ne pouvait pas avoir pour effet de la prolonger...

Par **Robin17**, le **08/02/2013** à **12:37**

Merci pour votre réponse rapide.

L'erreur me parait grossière surtout que mon ancien employeur est un ancien juriste. Mais vu qu'il n'a pas été honnête avec moi je ne souhaite pas lui faire de faveurs.

Que dois-je faire dans cette situation? Entrer en contact directement avec lui ? Ou me

rapprocher d'un organisme compétant ?